AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2076
FR001400PVN6-FS1049

8 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 358 398 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 523	0,04	2 523	0,03
J.P. Morgan Securities plc	353 781	4,93	353 781	4,90
J.P. Morgan Prime Inc.	2 094	0,03	2 094	0,03
Total JPMorgan Chase & Co.	**358 398**	**4,99**	**358 398**	**4,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIRIDIEN sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VIRIDIEN détenues par assimilation.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir 2 094 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 523 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held*» portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 346 385 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 21 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 mai 2026 et le 4 novembre 2032[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 180 449 actions représentant 7 214 562 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.